L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 23 OCTOBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

IIe PARTIE.

LES ENFANS VOLÉS, PAR OCTAVE FÉRÉ.

VII.—Suite.

UN TALISMAN.

De son côté Faustina, remise de son assaut et reprenant sa présence d'esprit, se rapprocha de lui, appuya sa petite main sur son épaule, et de sa voix insinuante :

—Eh bien! cher jaloux, lui gazouilla-t-elle à l'oreille, me croyez-vous innocente à présent, et m'en voulez-vous encore?

A vrai dire, il se sentait un peu confus de son esclandre; mais il n'était pas homme à en convenir.

—Vous n'en avez pas moins manqué à nos engagements, gronda-t-il.

—Ce pauvre baron était si désireux d'avoir une entrevue avec sa dulcinée, répliqua-t-elle malicieusement.

—Oui, fit-il souriant enfin, de son sourire le plus méchant, il ne se doutait pas que la belle avait bec et ongles....

—Et un couteau, acheva la fille de marbre en s'associant à ce sourire par un de ces ricanements faux et de faux aloi, qui sont l'apanage de toutes ses pareilles.

—Allons! gronda-t-il en élevant la voix, c'est assez bataillé! Qu'on se relève et qu'on se tienne en repos! Je le veux!

Il avait une façon de donner certains ordres qui laissaient toujours reparaître le cosaque sous la peau du gandin.

Du reste, il n'eut pas besoin de répéter cette injonction, sa présence et celle de Faustina avaient amené un armistice. Le baron avait le premier quitté la lutte en lâchant sa proie.

Fort vexé d'avoir été surpris et d'avoir servi de spectacle à la curiosité et à la malignité de son compagnon de plaisir et peut être de méfaits; il se releva furieux, et s'adressant au prince :

—Qui diable vous amène? s'écria-t-il, et de quoi vous mêlez vous?

—Tout beau! tout beau! cher baron, ricana Mazikoff. C'est moi, ce me semble, qui devrais vous faire ces questions, car, si je ne me trompe, nous sommes chez moi.

—Eh! mordieu! qu'importe! Est-ce le fait d'un galant homme d'intervenir en pareil cas, et de se jeter ainsi au milieu des affaires intimes d'un ami?

—Ça, ça! calmez-vous, mon très cher, et reconnaissez que tout ceci arrive surtout par votre faute et par vos cachoteries envers moi, votre ami, comme vous le dites partout. Quant à l'intimité de vos affaires en cette circonstance, ajouta-t-il en désignant le couteau qui restait aux mains de la jeune fille et les nombreuses entailles qui rayaient de leurs sillons sanglants le visage et les mains de Saint-Vallier, intimes me paraît un peu fort.

—Mazikoff!.... murmura le baron, livide de rage et de honte.

—N'importe, reprit le Russe, je suis bon prince, et remplis, vous le savez, d'excellentes intentions pour tout ce qui vous intéresse....

Le baron lui adressa un signe pressant de ne pas continuer sur ce ton.

—Bien, bien, fit Mazikoff, qui s'amusait fort de ses terreurs, on est discret, dans mon pays. Nous disons donc que vous idolatrez cette jolie enfant, et que vous auriez voulu vider sans témoin votre différend avec elle?

—Y songez-vous, lui dit vivement Faustina à l'oreille, nous si nous les enfermons seuls, cette fille est une fille capable de le tuer!

—Croyez-vous, en vérité! dit Mazikoff en la regardant avec son sourire sombre. Ce pauvre baron!...

Puis, élevant la voix et faisant signe à sa maîtresse de s'éloigner.

—Allons, reprit-il, puisque notre présence vous importune, mon très cher....

—C'est inutile! s'écria Faustina.

—A qui la faute? répondit-il. Bonne chance, baron.... Et vous, ma belle amazone, mes compliments bien sincères.

Il opéra un mouvement de retraite.

Saint-Vallier, cloué sur le sol par l'exacerbation et par la honte, était changé en statue, et n'attendait peut-être qu'une sortie pour en finir, fût-ce par le meurtre, avec celle qui lui attirait ces avanies.

Mais, en voyant le Russe prêt à sortir, Annette, qui s'était relevée aussi, et se tenait debout, son arme à la main, au fond de la pièce, s'élança d'un bond jusqu'à lui, et d'un accent mêlé d'indignation et de prière :

—Non! s'écria-t-elle, c'est impossible, vous ne vous en irez pas ainsi!.... Vous ne m'abandonnerez pas aux violences de cet homme!....

Quoi! j'ai entendu qu'on vous traitait de prince!.... Si ce titre est le vôtre, il doit y avoir dans vos veines un sang généreux et noble!.... Vous voyez bien, si vous m'abandonnez, qu'un de nous deux ne sortira d'ici que mort.... Eh bien! soit! Tenez, frappez! vous verrez si j'ai peur.

En disant cela, elle releva le pistolet échappé aux mains de Mazikoff, le lui tendit, et se plaça droite, les bras croisés devant lui.

—Si vous voulez que je meure, frappez donc! répéta-t-elle; mais que vous ai-je fait pour en vouloir à mon honneur!

Mazikoff reçut machinalement l'arme mais ce fut pour la lancer dans le couloir voisin avec un geste de dégoût, par dessus son épaule.

Puis il y eut un silence. Etait-ce magnétisme, était-ce hallucination, son œil ardent s'était allumé, et il en partait des feux qui eussent suffi à éclairer des ténèbres. Une contraction suprême crispait son front, ses narines dilatées aspiraient l'air à grandes bouffées.

Il se passait en lui quelque chose de si insolite, de si terrible, que pas un des témoins de cette scène muette n'osait bouger.

Cependant il ne voyait qu'une chose, et ce regard qui recélait la foudre, était invinciblement fixé sur un seul point, qui échappait à l'attention inquiète des trois autres personnages, et qui appartenait à la personne de la jeune fille.

Tout d'un coup, il la saisit dans ses bras nerveux, l'enleva comme un enfant et la déposa près de la toilette sous la clarté du candélabre.

Puis, posant son doigt au défaut de son cou, sur son épaule, qui avait perdu son fichu dans la lutte, et dont le haut de sa robe s'était déta ché :

—Là! là!.... murmura-t-il.

C'était trois grains de beauté, disposés dans un ordre si parfait qu'ils formaient les trois pointes d'un triangle régulier.

—Ah! poursuivit-il, l'on ne vit jamais rien de pareil.

La jeune fille, fascinée par ce regard et par les effluves qui s'en échappaient, retenait sa respiration.

Par un nouveau mouvement fébrile, le boyard lui prit la tête dans ses deux mains, rejeta vivement en arrière sa chevelure épaisse, et ayant contemplé ses traits ainsi dégagés avec une extase croissante :

—C'est impossible pourtant!.... dit-il, répondant à ses pensées secrètes,—impossible!.... Et cependant....

Il l'abandonna, passa nerveusement les mains sur son propre front, pour en éloigner une idée folle, et surmontant, avec la puissance qui était dans son tempérament, son agitation, il devint calme, affable, gracieux comme il était quand il était au milieu du meilleur monde.

—Mademoiselle, dit-il en se découvrant et en s'inclinant, faites-moi l'honneur d'accepter mon bras.

—Moi, monsieur!

—Je vous en prie.... prenez-le, et s'il vous faut un défenseur, il ne vous en manquera pas, je vous le jure.

—Je vous crois, et j'accepte........ répondit Annette, gagnée par cette métamorphose.

Mazikoff remit son feutre; la jeune fille a son bras, il regagna lentement la porte du boudoir, et se retournant sur le seuil vers le baron et Faustina stupéfaits :

—Vous êtes faits pour vous entendre, leur dit-il, la maison est à vous.... usez-en, je ne vous importunerai plus.

Au bas de l'escalier, il ouvrit la salle où Nicolas achevait une dernière pipe.

—Debout! lui cria-t-il, sus-moi.

En pénétrant dans le jardin, une bouffée d'air vent froid le cingla au visage; il sentit frissonner Annette.

Alors, quittant son bras un instant, il se dépouilla de sa mac farlane et le lui mit sur les épaules avec une sollicitude dont personne au monde ne l'aurait jugé capable.

—Les voici ici, mademoiselle! lui dit-il avec un adoucissement ce qu'il y avait [illegible]

[illegible] s'il convient vous [illegible]

[illegible] plus tard...... peut-être....

[illegible] cours à Louveciennes, qu'on [illegible] chaise de poste, à [illegible] au devant, en suivant la route.....

Pendant que l'ancien serf obéissait, Mazikoff emmenait la jeune fille, à laquelle la surprise et l'émotion ôtaient la parole, mais qui, cédant à l'influence qu'exerçait sur elle, se sentait aussi rassurée près de lui qu'elle avait été épouvantée en présence du baron.

Lui-même se taisait, embarrassé et se taisait. Néanmoins, lorsqu'ils eurent franchi l'entrée du jardin où ils se trouvèrent sur la route longue et sombre.

—Mais, dit-il, vous reconduirai je à votre mère?

Et il semblait attendre la réponse avec anxiété.

—Hélas! monsieur, je n'ai pas de mère.

—A votre père, alors?

—Oh! non! non!...... pas à lui, pas à lui! s'écria-t-elle frémissante.

—Vous craignez qu'il ne vous accuse et ne vous soupçonne?....

—Lui!...... dit-elle d'un accent douloureux! oh! non, ce n'est pas là ce qu'il me reproche rait...... par pitié, ne me parlez jamais, jamais de mon père!

—Etrange!...... étrange!...... murmura le boyard à part lui. Mais de moins avez vous d'autres parents.

—Aucun.

—Alors, permettez moi d'insister et de vous demander si vous n'avez point une maison, un asile!....

—Je n'en ai plus!.... fit-elle d'une voix expirante.

Le Russe ne dit rien; des réflexions tumultueuses l'absorbaient:

Qu marcha encore une dizaine de pas, et Annette reprit:

—Je n'ai plus de famille, mais il me reste des amis.

—Que comptez vous faire? Pardonnez cette question à l'intérêt sincère.... très sincère que vous m'inspirez, et dont je ne suis pas prodigue, ajouta-t-il.

—Oh! c'est bien simple, monsieur. Je vais retourner à la maison que l'on m'a fait quitter par surprise et par force.... On m'y fera crédit d'une chambre garnie et je travaillerai.

La naïveté de ce ton, la droiture de cette résolution, de la part de cette jeune fille qui venait de refuser les offres les plus fastueuses étaient si nouvelles pour Mazikoff, le lion de la fashion et l'amant exploité des célébrités du monde interlope, qu'il admirait sans bien comprendre. Il allait de surprise en surprise. Cette pauvre enfant lui ouvrait une échappée en perspective de tout un monde inconnu.

—Quel travail faites-vous donc? lui demanda-t-il.

—Je raccommode les dentelles, et j'ai quelques excellentes pratiques qui ne me laissent pas chômer d'ouvrage.... Peut-être même en connaissez-vous quelques unes, puisque vous êtes du grand monde.... Il y a la meilleure de toutes, Mme de Saint-Vallier.

—De Saint-Vallier!

Et, comme s'il n'avait pas été maître d'un mouvement en entendant le nom de la baronne prononcé par cette bouche,

—Oui, fit-il.... reprit-il, mais en effet, je la connais beaucoup. Ah! elle est de vos clientes!

Cette idée ramena sur ses lèvres le sourire que nous lui connaissons, et qui, en cette circonstance, se trouvait justifié par un rapprochement que la jeune fille ne soupçonnait guère.

La voiture arrivait. Il fit monter Annette dans le fond, se plaça avec beaucoup d'égards en face d'elle, et donna au postillon l'adresse de la maison de la rue du Rocher.

Il faisait jour quand ils entrèrent dans cette rue.

—Maintenant, monsieur, dit Annette, permettez moi de faire arrêter et de vous quitter. Si l'on me voyait revenir dans cet équipage à la porte de la modeste maison où je vais, on pourrait supposer des choses....

—Vous avez raison, mon enfant, dit le Russe, l'innocence ne doit pas être atteinte, même par un soupçon. Mais, avant de nous quitter, me permettrez-vous de revenir m'assurer de votre condition?

Annette eut un geste d'appréhension et de doute.

—N'avez-vous plus déjà confiance en moi?

—Si fait.... Mais ce que vous disiez vous-même...... les soupçons....

—Oh! ne craignez rien. Mes visites seront rares; je tiens seulement à vous rappeler que s'il vous faut un appui....

—Mais, monsieur, à quoi suis-je redevable de tant de bontés dont je ne vous remercierai jamais assez?

—A quoi?...... eh! à une chose...... à une ressemblance...... à un talisman que vous possédez.

—Un talisman?

—N'essayez pas de comprendre.... Un jour peut-être...... si nous faisons plus ample connaissance...... si vous êtes telle que je vous crois...... eh bien! je pourrai vous expliquer cela. Pour l'heure, prouvez-moi que vous n'êtes ni fière, ni méfiante à mon égard....

—Que faut-il faire pour cela?

—Il résulte de ce que vous venez de me dire vous-même que vous ne possédez rien au monde que votre courage. Eh bien! prenez......

Il voulut lui glisser sa bourse dans la main.

Elle rougit, blessée de cette aumône, malgré la grâce qui la déguisait; puis, s'apercevant qu'un refus ressemblerait en effet à de l'orgueil et à de l'ingratitude, elle ouvrit la bourse, en tira un louis, et lui rendant le surplus:

—Ceci me suffira, dit-elle, et je serai votre débitrice.

Le Russe la suivit des yeux, fort préoccupé. Mais nul n'aurait pu définir le courant qui emportait ses idées et qui peut-être avait deux pentes, car, lorsqu'il la perdit de vue, il articula distinctement, la figure éclairée par son rire froid et méphistophélique :

—Ce Saint-Vallier!....

Puis avec une expression d'inconcevable amertume et de passion poignante :

—Etrange fille!

Après quoi, il remonta dans sa voiture, ordonna à Nicolas, installé sur le siége, de le mener à son hôtel, et s'enfonça dans un coin où il abaissa ses paupières, non pour dormir, mais pour mieux songer.

(A continuer.)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra,

Direction de M. Paul Alhaiza.

Très incessamment, 1re représentation de

REDEMPTION,

Drame en 6 tableaux par M. OCTAVE FEUILLET.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 23 octobre 1866.

1ère Représentation de

NOS ALLIÉS,

Grande comédie en 3 actes, de M. Paul Moreau.

1ère représentation :

HENRIETTE ET CHARLOT,

Vaudeville en 1 acte, de M. Xavier & Varies.

On commencera à 7½ heures.

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

Lundi soir, 22 octobre,

ET TOUS LES SOIRS DE LA SEMAINE,

M. Eddy, Henrietta Irving et toute la troupe.

21 oct—1 sem

ACADEMIE de MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES,

Près le Commercial Place.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.

Représentation tous les soirs et le SAMEDI à midi.

Arrivée de la Troupe colossale.

Les artistes d'Europe de haute réputation, font partie de la troupe nouvellement engagée pour le THEATRE DE L'ACADEMIE et paraîtront avec la toute troupe qui existe actuellement à ce théâtre.

LUNDI SOIR, 22 OCTOBRE 1866,

Et tous les soirs durant la semaine.

Mademoiselle ACOSTA, première danseuse, venant d'Europe, Mademoiselle MARIA BARTOLDI, d'Europe, chanteuse mezzo-soprano, les sœurs CLINTON, danseuses et mimes, Mademoiselle LIZZIE WALTZ, actrice burlesque et danseuse, Mademoiselle MAY WELLS et Mademoiselle JULIA WESTERN mimes et danseuses, M. BOB HART, le grand comédien et chanteur, JOHNNY THOMPSON, acteur comique, le meilleur chanteur et danseur du monde.

Aussi, WM. CARLETON, d'Europe, comédien [illegible] BILLY REEVE et THOMAS [illegible], [illegible] M. LA THORN, comédien en tout genre; représentant [illegible] MIACO, acrobates audacieux; M. R. GEORGE, gymnaste.

Aussi, la bande de CHIENS SAVANTS de George R. [illegible]

Ces artistes de haute réputation, joints à ceux qui sont déjà à l'Académie, font la plus grande organisation qui a été vue à la Nouvelle-Orléans, et on a lieu de s'attendre que le public saura apprécier leur talent en encourageant à la troupe.

A chaque représentation figureront tous les artistes de la Troupe. 21 oct—7t

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer .... Directeur.

L'EDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes et approprié pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde y trouvent.

LA GRANDE MENAGERIE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, des léopards, des singes, des oiseaux, &c., &c., sont exposés journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes chinois qui représentent BELLE LOUISE et des animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

Premier Grand Bal Paré,

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, à l'effet d'ajouter à la somme destinée à la construction d'une tombe.

LE BAL aura lieu le samedi, 3 novembre 1866, au Mechanics' Institute, rue Dryades, près la rue du Canal.

—DIRECTEURS—

G. H. Braughn,	A. Sambola,	C. Keller,*
H. R. Schmidt,*	D. E. Hebert	J. Hoban,
L. A. Rochante,*	Jno. A. Hess,*	J. A. Da Rocha,
P. Torre, Jr.,*	Chas. Schmidt,*	Seg. Turea,
P. White,*	A. Perpère,	J. B. Mayeux,
E. C. Ahrine,	C. E. Richards,	Conrad Strauss,
P. Goelbach, Jr.,	J. Birl,	Ernest Marchand,
A. Martin,*	N. F. Auseman,	M. Lamarre,
J. Dubarry,	J. Fitch,	Jos. Herzog,
Ernest De Blanc,	P. Forget,	A. J. Gumbas.

* Commissaires.

Les Directeurs se réuniront tous les mardis et vendredis à 7 heures au bureau de M. O. H. Braugh, No 26 du Commercial Place.

Il ne sera pas émis de billets d'invitation pour dames, après vendredi soir, 2 novembre.

Les demandes d'location de la buvette et du restaurant devront être adressées, par écrit, à M. P. White, au No 288 de la rue Vieille-Levée ou à M. H. R. Schmidt, au No 45 de la rue St-Pierre.

Prix du billet, $2.50.—On peut en avoir en s'adressant à l'un des Directeurs. 11 oct—jusq 3 nov

Ancien ordre Unis des Druides

UN grand bal paré sera donné par le GROVE DES DRUIDES FRANÇAIS, PERSEVERANCE No 7, au bénéfice du Grand Grove de l'Etat de la Louisiane, dans la magnifique salle du Mechanics Institute, le 27 octobre.

Directeurs :

A DEMAREST	A LAYRISSON,
L A GODS,	O LAFREYTE,
L VILLEMAIN,	L ST-HILAIRE,
C BENOIT	A CONSTANTIN,
M BRISOLARA	L MOLLO,
P BRISOLARA,	F AOUSSOL,
B DOUR	C ANTIGNINI,

F RANDON.

Les directeurs se réunissent tous les mardis et jeudis au magasin de M. F. Randon, rue Bourbon, No 55. Aucune invitation pour dames ne sera délivrée avant d'être soumise à l'examen des directeurs.—Aucune invitation ne sera émise après le 25 courant.

On pourra se procurer des cartes dans les endroits suivants :

F. RANDON, 55, rue Bourbon ;
B. DOUR, 11 rue Conti ;
A. DUDOUSSAT, enc Royale et St-Louis ;
MANL. BRISOLARA enc St-Pierre et Remparts ;
L. MOLLO enc Ste Anne et Remparts.

Nota—Le restaurant et la buvette seront vendus à l'enchère le dimanche, 21 courant, à midi, dans le magasin de F. Randon, rue Bourbon, No 55, entre Bienville et Conti. 7 oct—

A Vendre,

LE RESTAURANT "RICHELIEU" ET LA CONFISERIE.

Situé rue du Canal, No 174.

CE bel établissement si avantageusement connu est offert en vente, avec un bail de 4 ans à courir, à des termes réduits. On peut traiter pour le Restaurant seul, sans la Confiserie et les appareils.

Pour d'autres renseignements, s'adresser au propriétaire, ou à J. J. HERR,

Coin Gravier et Nile Levée. 8 sept

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Toiles françaises et Mouchoirs de batiste.

EN consignation chez F. JAUFROID, 56, rue de Chartres, entre Bienville et Douane,—

Un grand choix de mouchoirs batiste, 4½, unis et à ourlets, hd. 13el. Aussi : un assortiment de TOILES FRANÇAISES pour chemises : le tout provenant de la fabrique de BERTRAND MILCENT, de Cambrai.

A vendre en gros seulement et aux plus basses limites.

4oct—1m F. JAUFROID.

CAFE TORRÉFIÉ ET MOULU PAR LE PROCÉDÉ DE V. E. SARRAZIN

LES familles, capitaines de BATEAUX, HOTELS, RESTAURANTS, &c, &c, sont respectueusement invitées à s'assurer de la bonté des diverses qualités de

CAFE MOULU

que je tiendrai constamment à la disposition du public. Par suite de l'agrandissement et la perfection que je viens d'apporter à mon appareil à torréfier, je suis en mesure de remplir tous les ordres qui me seront confiés.

V. E. SARRAZIN.

6 oct—1m No 99 Chartres encoignure Conti.

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES.

Vitrerie et Collage de papier.

35......rue Jefferson......35

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis. 3 oct—3m

MM. George M. Beaman et Octave Voorhies

Ont un intérêt dans notre maison à partir du 1er juillet 1866.

GEO. W. BANCKER & Co,

Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1866. 30 sept—1m

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Départ, MARDI 23 Octobre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pont chartrain.

Le steamer neuf

FRANCES,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Jas M. Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

20 oct—1f Au coin des rues Camp et Communes.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—

Ligne de Morgan.

Départ, MARDI 23 octobre, à huit heures du SOIR.

Passage à la cabine pour Galveston : $15

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

MORGAN,

commandant Jno Y. Lawless, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

21oct Au coin des rues Camp et Commune.

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira DIMANCHE, 28 octobre, à 8 heures du matin, POUR BRAZOS SANTIAGO.

Le steamer en fer à basse pression et à roues latérales,

ST. MARY,

Tripp commandant,

Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

21 oct au coin des rues Camp et Commune.

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours, excepté le DIMANCHE.

Pour Covington, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit :

TOUS LES JOURS (excepté le dimanche) à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le départ aura lieu à l'arrivée du train de 3 heures P. M.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGERIO Jr.

24 sept—1m No 23, rue de Chartres

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

EUROPE..................Lemarié........Samedi 20 oct.
ST-LAURENT..........Surmont........Samedi 3 nov.
PEREIRE..................Duchesne.......Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS.......Surmont........Samedi 1er déc

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails s'adresser à

GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nile-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel, Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127, rue de la Commune. 9 fev

POUR LES STATIONS DE BAINS

OCEAN, BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI, OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA, LE SAMEDI.

Programme d'automne.

Le beau et très rapide marcheur, steamer

CAMELIA

capitaine George L. Blakeslee, continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit :

Le MARDI, à neuf heures, à l'arrivée du train du chemin de fer Pontchartrain.

Le JEUDI, à 9 h., do do
Le SAMEDI, à 4 h., do do

Pour revenir, il partira :

Le DIMANCHE soir. Le MERCREDI matin.

Le VENDREDI matin.

Le Samedi, le CAMELIA ira jusqu'à Pascagoula et ne reviendra le Dimanche.

Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,

1août 30 rue Carondelet.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500	tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vanner, "
HAVANA	2000	"	Forber, "
MONTEREY	1400	"	Whitman "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	
MISSOURI	1400	"	

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

partira MERCREDI, 24 octobre 1866, à 8 heures A. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent,

33 rue Carondelet, Nile-Orléans,

C. K. GARRISON, président,

15 août No 5, Bowling Green, New-York.

Ancienne ligne des Négociants.

Goélettes paquebots réguliers de Mobile

Une ou deux goélettes de la ligne partiront tous les jours de la tête du Nouveau Bassin et transporteront du fret à meilleur marché qu'aucun des steamers ou batiments à voiles qui font le service. Toutes les goélettes de cette ligne sont avantageusement connues du commerce.

La goélette Mississippi, de première classe, reçoit en ce moment du fret et partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les expéditeurs voudront bien s'adresser à moi pour des ordres, avant d'envoyer le fret

W. WAKEFIELD, agent,

2 oct—1m Rue du Camp, No 59

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 8 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Jos. Dalferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.—Départs réguliers—Le vapeur partira à l'heure ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. B. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. 17 oct—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ, tous les MARDIS à 5 heures du soir.—MARDI, 16 octobre, pour Vicksburg, Natchez et tous les ports intermédiaires.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilége du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16 oct—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ : tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Pareuton, commis J. J. Labarthe, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

A. MEYNIER Jr., agent,

Rue St-Louis No 21.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires prendra du fret pour Lockport.

17oct—1m Virginius C. Dentzel, agent d'annonces

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Tèche, E. B. Trinidad, capitaine, Emile Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.

Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi. Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. B. CHARPANTIER, No 62 rue de la Douane,

ou à J. E. CARLIN, No 33 rue Vieille-Levée.

11 août—3m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 33.

J. S. FAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 23. 4 oct

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.—Départ, tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 10 heures.—Le beau bateau NEW ERA, capitaine Joseph F. Aucoin, commis E. O. Malançon, fera les voyages réguliers, entre Thibodeauxville, Labadieville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour fret et passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nile-Orléans. 4oct—1m

Pour les Forts, Quartier des Buras, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Queart, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN E. HYDE & CO,

1er oct—1m No. 113, rue de la Commune.

A vendre ou à louer.

L'habitation sucrière du soussigné, située dans la paroisse d'Orléans, à environ huit milles au-dessus de la ville, rive droite du fleuve, ayant trente-cinq arpents et demi de face sur quarante de profondeur; environ neuf cents arpents défrichés, et le reste bien boisé. Les bâtisses sont vastes et en très bon état. Deux équipages, mulets, charrettes, etc., et environ vingt-cinq arpents de plants de canne. Les personnes qui désirent acheter ou louer la propriété peuvent l'examiner en tout temps. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN S. LEPRETRE,

2 oct—1m au coin des rues Orléans et Dauphine.

RESTAURANT FRANÇAIS,

79.....RUE DE CHARTRES.....79

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, bal, &c. E. FORGET [illegible]

RESTAURANT "ST-LOUIS,"

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en occupant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux prix modérés. 14 novembre

A vendre pour cause de maladie.

LE Poste d'huîtres et Restaurant situé rue Dauphine No 149 entre Toulouse et St-Pierre. Les conditions sont des plus avantageuses.

S'adresser sur les lieux au propriétaire. 14 oct—6

Changement de Local.

LE Dr A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 10 de la rue Baronne, de l'autre côté, au-dessus du magasin de chaussures de J. Bourillon et à côté de l'église des Jésuites. 11oct—3m

Quelques paroles sensées.

COMBIEN est limité le nombre des personnes qui ne sont point sujettes à quelques affections des poumons ou de la respiration et qui, en se négligeant les premiers symptômes, aggravent le mal jusqu'à ce que celui-ci prenne racine, leur cause des tortures inexprimables et plonge leurs amis dans la désolation. "Seulement un rhum!" "Un léger mal de gorge!"; voilà ce que disent beaucoup de ceux qui en sont atteints. Oui, "seulement un rhum"; ce qu'on dit beaucoup de ceux que la mort avait marqués et qui devaient être sa proie.

Avertis—soyons sur nos gardes! Telle devrait toujours être la devise des personnes sujettes à la toux, au rhume, au catarrhe, à l'influenza; celles qui souffrent de l'asthme, des bronches, de la consomption doivent écouter les conseils. Le remède est sous leurs mains; si elles négligent le mal, les conséquences sont fatales: une vie de souffrance, une lutte continuelle pour conserver l'existence—lutte où il ne peut y avoir qu'un vainqueur—la Mort.

L'idée du résultat de la négligence n'épouvante-t-elle pas les plus courageux? Alors, pourquoi ce retard? Quelle excuse pouvez-vous donner après que vous avez été prévenus à temps? Lorsqu'on vous signale le danger, pourquoi ne pas l'éviter? Le BAUME PECTORAL DE MARSDEN a été employé avec succès dans près d'un million de cas; la Faculté le recommande comme le remède le plus prompt et le plus efficace que la science ait encore découvert pour la toux, le rhume, l'influenza et la consomption lorsque le cas n'est pas désespéré. Même si le malade est dans la dernière période, cette préparation le soulagera. Une seule bouteille suffira pour convaincre les plus incrédules que les éloges qu'on a faits du Baume de Marsden ne sont pas exagérés, que les milliers de malades qui ont été sauvés parce qu'ils l'ont valent pris à temps, en ont dit bien davantage. Une garantie accompagne chaque bouteille et les marchands ont reçu l'ordre de rendre l'argent si le remède ne soulage pas le malade.

Préparé par T. W. MARSDEN,

487, Broadway, New York,

Prix: $1 la bouteille.

Agents pour la vente en gros :

WHEELOCK FINLAY, à Baltimore,
BARNES, WARD & Co,
E. J. HART & Co.,
J. S. MAUNSELL & Co. 8 oct—1m

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de JEAN JOURNÉ—No 27,347.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice des enfants mineurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

23 oct—13,30

Succession de JAMES AIKEN.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John Nixon, Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Aiken, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

12 oct—13,23,26

Succession de EUGENE M. WISWELL—No 27,384.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que James H. Wright a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir ses lettres de curatelle à la succession vacante de feu Eugene M. Wiswell, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

12 oct—13,23,26

Succession de HERMANN E. LEHMANN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que E. H. Lehmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu H. E. Lehmann, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

16 oct—13,21,26

Succession de JEAN LADERAT—No 25,340.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

17 oct—13,21,26

Succession de MME ELIZABETH TOLL—No 26,685.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la susdite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds en ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct—13,21,26

J. RIVERE & CO. contre Wm BRUENTON—No 207

—Le même contre le même—No 208—MATONE & SINNOTT contre le même—No 209.

COUR du Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri fac, à moi adressés par l'Hon G. H. Broughton, Deuxième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, le vendredi, 26 octobre 1866, à midi, au coin du Commercial Place et de la rue St-Charles, la propriété ci-après décrite—Un étalon bai nommé Billy, Saisi dans le susdit procès. Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du 2e Juge de Paix.

18 oct—13,21,26

Leçons de piano.

M. D. DELCROIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à son ancienne clientèle et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grunewald, 129 rue du Canal, ou aux salles D. D., lock box 112 Post-office. 14 oct—3m

MAITRESSE DE PIANO.

UNE demoiselle qui sait bien le français et l'anglais demande une place de maîtresse de piano dans une institution de demoiselles ; elle commencerait une partie de son temps ou tout son temps, ou donnerait des leçons dans les familles. Les meilleures recommandations de la ville seront données et exigées. S'adresser à Mlle E. M. au Lock Box No 287 du bureau de Poste de la Nlle-Orléans. 13oct—1M

Avis aux débitants de cigares.

A. TATOUT,

FABRICANT DE CIGARES, rue Tréme, 166, ayant acquis une grande expérience dans ce genre d'affaire, prévient le nombreux clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus favorables en véritable tabac du Connecticut. Ses prix seront comme par le passé, c'est-à-dire très modérés. Il invite ses amis à venir le voir avant d'aller ailleurs. 5oct—1m

Groves & Church,

Rue Poydras No 144—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poeles, cheminées, grates, ferblanterie unie et autres articles à feu fixés, articles en cuivre et articles de ménage.

Ils ont constamment un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix. 14sept—6m

Maison à vendre.

POUR CAUSE DE DEPART.

A vendre à Alexandrie, une belle maison en briques, à deux étages, contenant un beau magasin au rez-de-chaussée. Egalement, sur le même terrain, deux maisons en bois dont l'une est occupée par une boulangerie.

Pour plus amples informations, s'adresser chez

CONVERCE POINCY, 31, rue Tchoupitoulas.

5oct—1m

Demande de propriétés.

ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIÉTÉS, situées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à

J. SAUVAGE, courtier,

Passage de la Bourse, No 111,

27 sept—1m entre St-Louis et Conti.

ENTREPOT De Tapis et de Rideaux.

TAPIS NOUVEAUX, reçus par le steamer LUXOR, arrivé de Liverpool. TAPIS VELOURS, VERITABLES BRUXELLES ANGLAIS, avec DEVANTS DE CHEMINÉES et NATTES appareillées. Ces nouveaux genres sont d'un goût exquis.

Tapis à trois plis et Ingrains, tapis d'escaliers et toiles cirées de toutes largeurs.

Etoffes à rideaux, mousseline de laine satin, castillennes, damas tout laine, et les meilleures garnitures allant avec ces articles. Stores et corniches.

Notre stock est complet et les marchandises seront vendues à des prix raisonnables, au comptant.

L. ELKIN,

11 oct—1m Rue Carondelet, No 3, près Canal.

Le Docteur A. LANDRY

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,

a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans:

No 60, rue du Maine, encoignure Royale.

7 sept—3m

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON,

RUE GRAVIER NO. 194,

NOUVELLE-ORLÉANS

Il fait des avances libérales sur les consignations.

2 oct—3 m

A VENDRE

en magasin, en Douane et attendu par le navire "American Eagle", de Bordeaux :

250 barriques Vin rouge pour familles,
45 tierçons Vin blanc,
1500 caisses Vin rouge, Ambes, Blaye et Montferrand,
500 do Vin blanc de Graves,
75 paniers Champagne, grandes et demi-bouteilles,
50 do Guignolet d'Anger, 1ère qualité,
25 caisses Sardines, ½,
50 do Absinthe E. P.,
20 do Kirsch,
150 do Fruits à l'eau-de-vie,
25 balles Bon-bons, pointes et régulières,
25 barils Vinaigre de vin blanc,
80 ¼ et ⅛ Cognac Marret, Pinet Castillon, Vivandière, Pellevoisin et Seignette,
400 paniers Huile Plagniol,
100 caisses Muscat de Frontignan,
300 do Vermouth Noilly, Prat & Co,
100 do Eau de fleurs d'oranger,
125 barils Madère, Sherry et Porto,
150 paniers Bouteilles,
100 caisses Absinthe Noilly, Prat & Co.

B. TIBLIER & Co,

20 sept—1m No 14, rue Conti.

Magasin de Tapis.

RUE DE CHARTRES No 17.

NOUS avons reçu dernièrement,

Des TAPIS de toute espèce et de toutes qualités.

Des TOILES CIRÉES de toutes qualités, pour chambres, corridors, &c.

Des ARTICLES A RIDEAUX, des rideaux de dentelle, corniches et bandes, en grande variété, stores, crin, dessus de tables, couvertures de tables et de pianos, nattes de toutes largeurs.

16 sept— A. BROUSSEAU & Co

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduit d'alun et plâtre de Paris, garantie contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent,

162 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 20 août—6m

Changement de Local.

SCHMIDT & ZIEGLER

Ont transporté leur magasin aux Nos 49, 51, 53 et 55 de la rue Nouvelle-Levée.

11 oct—3 sem

SUCRE.

MESSIEURS les habitants qui désireraient faire leur sucre avec le gaz acide sulfureux peuvent voir un appareil fonctionner, tous les jours, de huit à trois heures, en s'adressant à la manufacture d'Eau de Seltz, rue des Remparts, No 309, entre Dumaine et St-Philippe.

30 sept—20pt—jusq 31 oct Jn. COMMUNY.

FINE CUT

VIRGINIA

SMOKING TOBACCO.

MANUFACTURED BY

J. P. SARRAZIN,

97, Corner Chartres & Conti,

AND

49 CONDE STREETS,

NEW ORLEANS.

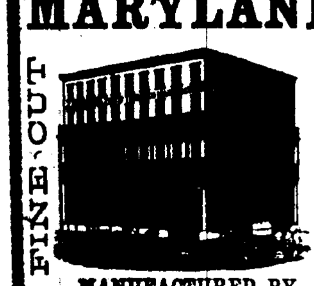

MARYLAND

FINE CUT

SMOKING TOBACCO.

MANUFACTURED BY

J. P. SARRAZIN,

97, Corner Chartres & Conti,

AND

49 CONDE STREETS,

NEW ORLEANS.

AUX FUMEURS

ET

Aux acheteurs

DE

TABAC A FUMER.

La marque de SARRAZIN pour le tabac coupé fin de Maryland a été contrefaite, et ce dernier prévient le public et ses clients d'être sur leurs gardes, afin qu'on ne leur impose point un article inférieur comme provenant de sa fabrique.

Les paquets authentiques de son tabac portent sur l'enveloppe, quelques uns la vignette d'un bateau à vapeur avec les mots:

VIRGINIA FINE CUT,

d'autres, la vignette du Magasin et de la Fabrique de SARRAZIN avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Les paquets contrefaits, découverts récemment, portent la vignette d'un aigle avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Des mesures ont été prises par M. Sarrazin pour prévenir toute nouvelle contrefaçon, et le public en sera averti quand elles seront mises à exécution. Il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public du patronage qu'ils lui accordent, et il continuera de faire tous ses efforts pour justifier leur bienveillant appui.

4 oct—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

SANS RESERVE.

300 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

— AUSSI —

200 lots Habillements d'hiver, Chemises, &c.

— AUSSI —

Pour compte de qui il appartiendra :

10 pièces Draps anglais avariés.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 63 Chartres.

MERCREDI, 24 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 lots habillements d'hiver, chemises blanches, en mérinos, &c.

— Aussi —

à 11 heures,

Pour compte de qui il appartiendra

10 pièces draps anglais avariés

— Aussi —

A Midi:

300 caisses bottes, souliers, brodequins et chapeaux.

Conditions à la vente. 23 oct

H. M. VAN SOLINGEN & CO.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Kaiser contre ses Créanciers.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 21,340.

Meubles, Rouleau en fer et Cloche de bateau à vapeur.

Par H. M. VAN SOLINGEN & CO.,

H. M. VAN SOLINGEN, encanteur

Bureau No. 3.

EN vertu et conformément à un ordre de vente rendu le 6 septembre 1866 et à moi adressé l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite affaire il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, MARDI 30 octobre 1866, à midi, les propriétés du compte des créanciers de [illegible]

Un lot de meubles actuellement à la résidence du dit insolvable, dans la rue Austerlitz, entre les rues Magasine et Constance, ville de Jefferson.

Un rouleau en fer actuellement sur la Levee, près la rue Delachaise ville de Jefferson.

Une cloche de bateau à vapeur, marquée "Robert J. Ward," actuellement à l'entrepôt du shérif, au No 17 de la rue Jefferson, en cette ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 oct

PAR ALFRED BOULIGNY.

Belle Propriété sur le Tchefuncté et à Madisonville.

Succession de Mme F. V. DeGrey—No. 239.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Sixième Cour Judiciaire pour la Paroisse St Tammany, en date du 21 octobre 1866, No 239 du dossier de la dite Cour, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feue Mme F. V. Degrey, savoir:

[illegible]

Actes de vente par devant O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs y compris les timbres des Etats-Unis. 22 oct—8, 10, 17 et 24 nov

Sept beaux Terrains situés dans la rue Orange, entre les rues Annonciation et Pacanière.

SUCCESSION de WILLIAM PERKINS.—No 8,503.

Par ALFRED BOULIGNY, encanteur

Rue Carondelet, No 20.

IL sera vendu Samedi, le 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 octobre 1866, No 8503 du dossier de la dite Cour, les propriétés suivantes appartenant à la succession de William Perkins, savoir :

Sept terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Pacanier (Chippewa), Richard et Annonciation et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 7, sont contigus et font face à la rue Orange et mesurent chacun [illegible]

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant 8 p. 100 d'intérêt par an à dater du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 p. 100 après l'échéance jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront le privilége de payer leurs billets à raison de 8 pour cent par an.

Actes de vente pardevant M. Gernon, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis.

23 oct—25oct—3,10,17,24 nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

SUCCESSION DE CHAS. GENOIS.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—27,244.

Par C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs

N. J. HOFF, encanteur,

Bureau: Passage de la Bourse No 17.

IL sera vendu, à l'enchère publique, samedi, le 3 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 18 octobre 1866, tous les effets, &c., appartenant à la succession de Charles Génois, décédé, savoir—

Deux cent cinquante actions (250) du stock du "Commercial Bank" (Banque du Commerce) de la Nouvelle-Orléans, de cent piastres chaque. Certificats numéros 2314 et 25.8.

Dix actions du stock de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN de la Nouvelle Orléans, de cent piastres chaque. Certificat No 1288.

Scrip de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans. Certificat No 266 de 1860 pour $10

"	418 de	1861 pour	90
"	446 de	1862 pour	170
"	330 de	1863 pour	90
"	143 de	1864 pour	20

Scrip de la Compagnie d'Assurance du Marchand. Certificat No 654 de 1858 pour $290; 40 p. c. payé $170

"	282 de	1859 pour	120
"	1894 de	1859 pour	30
"	588 de	1860 pour	30
"	613 de	1861 pour	30
"	646 de	1862 pour	140
"	372 de	1863 pour	130
"	143 de	1864 pour	20
"	— de	1865 pour	40

Une concession de 40 arpents de terre, émise le 22 décembre 1832.

Une forme de lunettes en or.
Une tabatière en argent.
Une tabatière en platinum.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23 oct—jusq 3 nov

Chaux, "Cape," de Richards.

CETTE CHAUX, bien connue et appréciée, depuis quinze ans, par les fabricants de sucre et autres acheteurs, est à vendre, au dépôt du fabricant, "Stone and Marble Yard," rue de la Douane, No 147, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

21 sept—3 m NEWTON RICHARDS.

SAVON. SAVON.

A vendre à prix de fabrique par S. HESSE, No 3, rue Tchoupitoulas, agent de A. BILLAUD.

PALM SOAP, 30 barils 45 livres à la caisse,
do do PRESSÉ, 80 barres de 1 livre,
MANASSAS SOAP, 30 barres, 50 livres. 6oct. 1m

DEMANDE DE NOURRICE.

Une nourrice sans enfant, trouvera une bonne place et de bons gages, en s'adressant rue Dumaine, No 114.

18 oct

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire

Bonner, Goode & Dillingham.

AVOCATS.

R. M. BONNER. E. J. GOODE. J. P. DILLINGHAM

Bureau :

Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque de [illegible]

21 juillet—3m

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 8 octobre 1866.

CETTE banque sera prête à payer ses billets, à son comptoir, à partir de jeudi prochain, 11 du courant.

Par ordre du Board,

8 oct—1868 L. BERNARD, caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

Vente importante de Propriétés foncières pour effectuer un partage.

LA RESIDENCE BRINGIER, sur la rue Carondelet, entre les rues Melpomène et Terpsichore.

UNE MAISON DANS LE "CRESCENT ROW" à côté du RESTAURANT DE VICTOR, sur la rue du Canal, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

SOIXANTE-QUINZE TERRAINS AMÉLIORÉS ET NON AMÉLIORÉS dans le Premier, le Second et le Troisième District.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 47.

MADAME BENJAMIN TUREAUD et als vs. B. D. BRINGIER et als en partage

Quatrième Cour de District No 17 726.

SAMEDI le 24 novembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. Paul E. Theard, Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, daté le 11 octobre 1866, No 17,726, les propriétés suivantes seront vendues, à savoir :

Propriétés dans le Premier District.

1—CETTE PORTION DE L'ILET bornée par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène comme contenant la résidence Bringier avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

[illegible]

Propriétés dans le Second District.

[illegible]

Propriétés dans le Troisième District.

7.—DOUZE TERRAINS étant la moitié de l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Johnson et Prieur, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement et 18 à 24 inclusivement. [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS DE VENTE. Premièrement : Pour la propriété située dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Carondelet, Terpsichore et Baronne, le tout comptant, payable en billets du Trésor des Etats-Unis.

Secondement : Pour toutes les autres propriétés, ci-dessus décrites, un quart comptant en billets du trésor des Etats-Unis, et le reste à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets des acquéreurs payables à l'ordre de [illegible] avec intérêt [illegible] spécial et privilége du vendeur sur les propriétés jusqu'à parfait paiement avec condition dans l'acte de vente et d'hypothèque, que cinq pour cent sera ajouté au montant des billets pour couvrir les frais d'avocats en cas de poursuite. Les acquéreurs devront être divisés par coupons afin de satisfaire les diverses parties intéressées, et les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux vendeurs.

Actes de vente par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.

21 oct.—25, 27.—3 nov 10, 17, 22, 23, et 24.

Toiture de toile et de feutre, patentée,

A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

Ne donnant aucun goût à l'eau ; à bon marché, durable pouvant être facilement posée sur des toits plats et n'exigeant que de faibles supports.

ZINCS ET COULEURS FINES,

Des marques les plus avantageusement connues; Huile de Lin, Vernis, Térébenthine, Peintures et articles de Décorateurs—

A vendre en gros et en détail, par

FRANCIS HUMPHREYS,

Agent des fabricants, rue Royale, No 61.

11 oct—1 m.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Vente Spéciale

Sans aucune réserve quelconque.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins fins,
50 do. Souliers cousus, extra fin, pour dames et demoiselles,
450 douzaines Chapeaux castor, feutre, pluche, assortis,
600 Habillements fins et de saison

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur

Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, mardi 23 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

[illegible]

Conditions à la vente 23 oct

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines : Tapis.

PAR VINCENT & CO.

IL sera vendu mardi, vingt trois octobre, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres—

[illegible]

20 pièces tapis.

—EGALEMENT—

6 caisses de bottes et de souliers avariés dans le voyage et vendus pour le compte de qui il appartiendra. 21 oct.

VENTE SANS RESERVE,

Par Catalogue

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

Marchandises Anglaises et Etrangères,

Marchandises Sèches, Habillements, Quincaillerie, Faïence, Bottes et Souliers.

PAR VINCENT & CO.

Wm. P. Vincent, encanteur

IL sera vendu, MARDI 6 NOVEMBRE, à 10 heures dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres.

Sept Cents Colis et Lots Marchandises Anglaises et Etrangères,

Marchandises Sèches, Habillements, Quincaillerie, Faïence, Bottes et Souliers.

Les catalogues seront faits la veille de la vente et les marchandises pourront être examinées.

- Conditions -

Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 oct

PAR A. FEIBER.

VENTE SPECIALE

Grande vente de bottes, souliers et chapeaux, venant d'être débarqués du steamer "Lady Franklin". Vente sans réserve

PAR A. FEIBER

H. MARKS, Encanteur

IL sera vendu, aujourd'hui, mardi, 23 octobre à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

[illegible]

Conditions à la vente 23 oct

PAR S. GUINAULT.

Vente sans réserve pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par E. ROGER & CO

MARDI, 23 octobre, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

[illegible]

Conditions libérales à la vente. 21 oct

PAR JOHN C. BLOHM

Grande Vente de Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, "Notions" et Couvertures.

PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur

MARDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No. 33 de la rue Bienville, il sera vendu—

[illegible]

Conditions libérales à la vente. 21 oct

PAR MONTGOMERY & BRO

Meubles........Meubles........Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 23 octobre à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 77 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

VENTE POSITIVE.

Pour cause de départ, d'un Magasin de Quincaillerie parfaitement assorti.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 47.

[illegible]

ATTENTION VACHERS

Une Vacherie productive, ayant de belles Vaches laitières, Charrette à lait, Bidons, Mesures, un bon Mulet, etc.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

[illegible]

PAR J. L. LARESCHE & CO.

Succession de Françoise Penot—No 27,315.

PAR JOHN L. LARESCHE & CO.

JOHN L. LARESCHE, encanteur

[illegible]

Succession de Antoine Débat,

PAR JOHN L. LARESCHE & Co.

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER

Une habitation de valeur située dans cette Paroisse à peu près à 1½ milles au dessous de la ville

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

BEAUX MEUBLES A L'ENCAN.

Le propriétaire ne tenant plus maison.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

Bureau rue Gravier, N. 52

IL sera vendu, mercredi 24 du courant, à 11 heures du matin, à la maison No 58 de la rue Bacchus, entre les rues Thalie et Melpomène :

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 23 oct

PETITE FERME A VENDRE. [illegible]

Succession d'Anson Peck, No 27,264 du dossier de la Deuxième Cour de District.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

[illegible]

PAR O. VALETON.

MEUBLES, MEUBLES.

Contenu de huit chambres meublées, Draps, Couvertures, Matelas, &c.

PAR O. VALETON, encanteur,

Bureau, 61 Tchoupitoulas coin Natchez.

VENDREDI 26 du courant à 10 heures du matin, il sera vendu au No 188 rue Dauphine, entre Toulouse et St Pierre,

Le contenu de HUIT CHAMBRES MEUBLÉES [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 23 oct

ORLEANS HOUSE,

Geo. H. Clarke. Wm Doughty

A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.

CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.

27 juillet—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

Eaux-de-vie françaises,

EAUX-DE-VIE FRANÇAISES,

importée par MM. Fuentes & Gisland, No 30, Rue Vieille Levée.

VENTE POSITIVE.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur

JEUDI le 1er novembre 1866, à dix heures et demie A. M. Il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs—

[illegible]

TOURNÉ ET NEUBERGER.

Grande vente à crédit de 345,000 cigares du pays et de la Havane.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER

MARDI 23 courant, à 10 heures, il sera vendu, à notre magasin d'encan—

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Parfumerie!! Parfumerie!!

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Salle de ventes, 36, rue Bienville.

MARDI, 23 courant, à 10 heures, il sera vendu à leur salle de vente, No 36 rue Bienville—

[illegible]

1000 lots marchandises anglaises et américaines, articles de fantaisie, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur

Salle d'encan, 36, rue Bienville.

MARDI 23 courant, à 10 heures, il sera vendu à leur salle d'encan, No 36, rue Bienville—

[illegible]

La goélette SAM, voilure, apparaux, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

[illegible]

Magnifique Bague en diamants, Montre en or Secrétaire et Linge de corps.

Succession de JOHN CRUSIUS.

Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans—N.....

PAR FORSTALL & SPEAR

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

[illegible]

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Deux Terrains dans la rue Toulouse, entre les rues Broad et Dorgenois.

PAR VON ZINKEN & SULLY

LÉON VON ZINKEN, encanteur

Bureau rue Gravier No 166

[illegible]

PAR PALFREY & HILL

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

Propriété de prix au coin des rues Constance et Première, Quatrième District, avec une belle résidence de famille. Possession immédiate.

Edward C. Payne et als contre Adèle de Payne et als.—No 7,590

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR PALFREY & HILL.

H. W. PALFREY JR., Encanteur,

Bureau, rue Carondelet No 56.

[illegible]

Succession de Ignacio Entre Canales, No. 27,277.

Vente du contenu d'une Grocerie bien fournie de Marchandises Meubles Argenterie et Montre et Chandeliers.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur

[illegible]

Quatorze Beaux Terrains.

Succession de J. A. Blanc.—No. 27,026

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

[illegible]

Vente de Propriétés du Gouvernement.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI [illegible]

[illegible]

Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, [illegible] Q. M. en chef du Dept. du Golfe.

E. J. STRANG,

Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

Nlle Orléans, Lne 21 octobre 1866.

Vente par le Gouvernement.

Vente par le gouvernement, d'Habillements, Equipages de camp et de garnison.

Dépôt d'habillements et d'équipage de l'armée DÉPARTEMENT DU GOLFE.

Nlle Orléans, 11 octobre 1866.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO.

WILLIAM SYER, encanteur

Bureau, No 28 rue Carondelet

CONFORMÉMENT à l'ordre du colonel C. G. Sawtelle, A. des Etats Unis, Quartier Maître en chef du Département du Golfe, il sera vendu à l'enchère publique le LUNDI, 29 octobre à 10 heures du matin, au Iron Ware House dans la rue Nile Levée entre les rues Toulouse et St Joseph, dans cette ville une grande quantité d'habillements, équipages de camp et de garnison, comprenant

Tentes,	Haches et Manches,
Drapeaux,	Hachettes et Manches,
Chaudrons de camp,	Pelles,
Havresacs,	Beches,
Musettes,	Couvertures de laine,
Pardessus,	Pouches,
Blouses,	Bois de lit,
Bottines,	Pantalons,
Gilets,	Chemises,

&c, &c, &c.

Ces articles sont convenables pour les habitations, &c.; la plupart sont neufs. C'est une excellente occasion pour les marchands d'habillements.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis avant l'enlèvement des articles.

Par ordre du colonel C. G. Sawtelle, A. des Etats-Unis, Quartier-Maître en chef du Département du Golfe.

JOHN F. RODGERS,

Capitaine et G. A. M., armée des Etats-Unis.

11 oct—aul3

Vente par le Gouvernement.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mardi, 30 octobre 1866 (et la vente se continuera jusqu'à ce que tous les articles soient vendus) à l'entrepôt du Gouvernement, au coin des rues Delord et Fourbes,—les articles suivants du Quartier Maître savoir :

5,000 livres de cable. 5,280 livres cordes assorties,

3,000 livres fer assortis. 30 milles de fil de fer de télégraphe, 4 machines de télégraphe. 100 livres chaînes assorties, 4 machines [illegible] 21 jeux d'outils de sellier, une grande quantité de drogues et de médicaments de chevaux, le surplus d'articles du Quartier Maître dont le Gouvernement n'a plus besoin.

La vente commencera à 10 heures du matin, tous les jours.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre du Colonel C. G. Sawtelle, Quartier-Maître et chef du Département du Golfe.

E. J. STRANG,

9 oct—11) Brevet Lt Col. et A. Q. M.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MC CERREN & CO.

Marchandises Sèches,

Marchandises Sèches,

A L'ENCAN VENTE SANS RESERVE.

La plus Grande Facture de la saison.

PAR McCERREN & Co

G. W. McCERREN, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue St Charles

IL sera vendu MARDI 23 du courant à 11 heures A. M. dans leur salle d'encan au Magasin Hall [illegible] facture de marchandises sèches, comprenant en partie—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis 19 oct

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Meubles de maison à l'encan.

Succession de Mme Vve Jacob Lugenbuhl. No 27,270.—Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs

Nicholas J. Hoff, encanteur

Bureau No 17, Passage de la Bourse

LUNDI le 29 octobre 1866 à midi, à la résidence, No 236 rue Champs-Elysées, entre les rues St [illegible] et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 18 octobre 1866, il sera vendu à l'enchère publique—

Tout le contenu de ladite maison, comprenant [illegible]

Vente pour opérer un partage.

Une admirable résidence de famille, No. [illegible] la rue des Remparts, entre les rues [illegible] et St Philippe, magnifiquement bâtie [illegible] grand terrain. Vente à l'encan [illegible] le magasin en briques et à trois étages [illegible] No. 21 du Passage de la Bourse.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

Bureau No 17 Place de la Bourse

SAMEDI 27 octobre 1866, à midi [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT

Propriété rue des Ursulines et Terrain vacant rue Galvez.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

[illegible]

Jolie Propriété au Faubourg Tréme rue Galvez, No. 269.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville

[illegible]

Propriété rue de l'Hôpital.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

[illegible]

VACHERIE.

Vente pour cause de mauvaise santé

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau Bienville et Passage de la Bourse

[illegible]

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse

[illegible]

Succession de Marcellus Miahle, No 27,303

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau du Bienville et Passage de la Bourse

[illegible]

Conditions—Comptant. 13oct—21, 17, 8

VENTE DE SYNDIC.

Vente importante de propriétés de valeur et améliorées dans le Deuxième District de cette ville.

Bellocq, Noblom & Co. vs. Leurs Créanciers.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

ET

FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle d'encan, No 36 rue Bienville.

LUNDI, 5 novembre 1866, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable [illegible] juge de la Sixième Cour de District [illegible] les propriétés ci-après décrites dans [illegible]

[illegible]

N. B. Pour plus de détails, voir les plans qui sont maintenant exposés à la Bourse des Négociants et des Encanteurs. 8 oct—20,22,31—nov 1,5